

Seul le texte prononcé fait foi

Discours de Mme Jessica M. Elbaz
Secrétaire du Comité consultatif pour le
Programme d'Assistance des Nations Unies
(21 octobre 2021)

Mme la Présidente, Mmes et MM. les délégué(e)s,

C'est un honneur de m'adresser à vous aujourd'hui en ma qualité de Secrétaire du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Cela fait plus de 50 ans qu'a été établi le Programme d'assistance des Nations Unies et les besoins de formation en droit international et en matériel pédagogique demeurent tout aussi importants aujourd'hui. Grâce au soutien sans faille du Comité consultatif, présidé par le Représentant permanent du Ghana, et celui de la Sixième Commission, le Programme d'assistance a su apporter des réponses à ces besoins.

C'est un honneur de vous présenter un bref aperçu de la mise en œuvre du Programme pendant la période considérée, plus particulièrement en ce qui concerne les programmes de formation et la Médiathèque de droit international, en soulignant l'impact de la pandémie sur ces activités.

Les programmes de formation soit - le Programme de bourses de perfectionnement et les trois Cours régionaux - offrent aux professionnels des pays en développement l'accès à une formation complète en droit international, dispensée par des spécialistes de régions et de systèmes juridiques divers. Ces programmes sont traditionnellement livrés en présentiel ce qui permet des échanges approfondis et l'établissement de liens durables entre les participants.

Malgré la pandémie, des centaines de dossiers ont été reçus lors de la période considérée faisant preuve de l'intérêt continu pour les programmes de formation.

Nous avons suivi de près les développements liés à la pandémie pour déterminer dans quelle mesure les programmes pouvaient être menés. Malheureusement, aucun des programmes n'a pu être tenu en présentiel vue les conditions sanitaires.

Afin de répondre aux besoins de formation sous les circonstances exceptionnelles résultant de la COVID-19, la Division de la codification a, entre autres, conçu et conduit des ateliers en ligne sur des sujets d'intérêt pour chaque région. Ces ateliers ont été dispensés par des spécialistes dans leur domaine et la diversité géographique, le multilinguisme, les cultures juridiques variés ainsi que la parité des femmes ont continué à être considérés en les conduisant.

L'Atelier régional pour l'Afrique a été conduit en français sur le droit international des droits de l'homme. L'Atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été livré en anglais et portait sur le Droit de la responsabilité des États. L'Atelier sur le Règlement pacifique des différends internationaux a été livré en français aux candidats au Programme de bourses de perfectionnement qui ont également assisté aux cours d'été en ligne de l'Académie de droit international de La Haye. Un Atelier régional pour l'Asie et le Pacifique est prévu pour mi-novembre.

Je tiens à souligner que l'accès à une connexion internet fiable a été un véritable défi en ce qui concerne ces ateliers. Plusieurs bénéficiaires n'ont pas pu y participer du tout en vue de l'absence totale de connexion, tandis que d'autres ont perdu l'accès à la vidéo ou à l'audio, ou ont été déconnectés pendant les sessions. Par ailleurs, même si les sessions étaient interactives, elles ne remplacent

aucunement les discussions approfondies et les liens tissés lors des activités en présentiel.

Mme la Présidente, Mmes et MM. les délégués,

La Médiathèque de droit international des Nations Unies offre une formation en ligne gratuite et de qualité à un nombre illimité de personnes du monde entier. Depuis sa création en 2008, elle a été consultée par près de 2,5 millions d’usagers dans l’ensemble des 193 Etats membres. Les circonstances sous la pandémie démontrent l’importance d’un centre virtuel de formation et de recherche comme la Médiathèque et le besoin de continuer à la maintenir et l’enrichir.

Malgré les restrictions liées à la COVID-19, 9 conférences ont été enregistrées et des efforts ont été consacrés à l’enrichissement des Archives historiques où 13 notes introductives, ainsi que 4 histoires procédurales ont été ajoutées. Le projet visant à moderniser le site web de la Médiathèque a aussi été avancé.

Mme la Présidente, Mmes et MM. les délégués,

L'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à appuyer la création de réseaux d'anciens participants aux programmes de formation. Face aux circonstances exceptionnelles résultant de la pandémie, et en vue de soutenir leur formation continue, la Division de la codification a conduit des sessions virtuelles permettant des échanges entre les anciens et des conférenciers de la Médiathèque concernant leurs conférences. Six sessions virtuelles ont été conduites, en anglais et en français, qui ont permis des discussions animées sur divers sujets, tels que la paix et la sécurité, le droit international de l'environnement et l'application de droit international en droit interne.

Mme la Présidente, Mmes et MM. les délégués,

La Division de la codification est très reconnaissante à l'Assemblée générale d'avoir inscrit le Programme d'assistance au budget régulier. Ceci permet l'organisation de plusieurs activités de façon continue. Néanmoins, afin d'atteindre le potentiel véritable du Programme, des contributions volontaires demeurent indispensables.

A cet égard, la Division de la codification tient à remercier vivement l'Arabie saoudite, la Chine, la Finlande, la France, l'Irak, l'Irlande, le Panama, les

Philippines, le Portugal, le Qatar, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Slovaquie pour leurs contributions pendant la période considérée.

Je vous remercie de votre attention, ainsi que de votre soutien constant au Programme d'assistance.
